

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 24 septembre 2018, à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à une (1) demande d'autorisation de dérogation mineure.

La demande de dérogation aux règlements d'urbanisme est la suivante :

1. Demande de dérogation numéro DM-18-012
 - Pour l'immeuble situé au 676, boul. Gaudreau, dans le cadre de la construction d'un garage intégré et l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant, d'autoriser, sur un lot transversal contraignant, une marge de recul avant de 1,07 m au lieu de la marge minimale de 6,0 m prescrite par la réglementation.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Le dossier de cette demande est disponible pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville durant les heures ordinaires de bureau.

Donné à Donnacona, le 28 août 2018.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat, oma